



## Lancement du label « Entreprise Innovante des Pôles »

Jeudi 3 juin 2010 à 16h30 - ESCP Europe





## Mobiliser les acteurs de l'industrie, de l'innovation et du financement, pour la croissance des TPE/PME des pôles

### **Sommaire**

Présentation du Label .....	Page 3
Programme du lancement .....	Page 3
Les acteurs .....	Pages 4 et 5
La Charte nationale .....	Pages 6 et 7



## **Le Label « Entreprise Innovante des Pôles »**

Le Label est destiné aux TPE/PME innovantes des pôles de compétitivité souhaitant lever des fonds et préparées à le faire dans les meilleures conditions, en associant les investisseurs à l'écosystème des pôles de compétitivité.

Le Label est ainsi obtenu afin de proposer aux entreprises sélectionnées un programme d'accompagnement à la levée de fonds, et de permettre aux investisseurs de les identifier dans l'optique d'un financement.

Le processus de labellisation, porté par chaque pôle de compétitivité, comprend 3 étapes :

- ▶ Un jury pluridisciplinaire constitué de représentants des pôles de compétitivité, d'OSEO, de Business Angels membres de France Angels, d'investisseurs en capital membres de l'AFIC, et de représentants ou d'experts désignés par les organismes financiers signataires de la Charte, pour sélectionner les entreprises les plus aptes à lever des fonds et participer au processus de labellisation,
- ▶ Un programme de formation et d'accompagnement à la levée de fonds pour les TPE/PME innovantes des pôles, partiellement bonifié,
- ▶ Une labellisation finale donnant accès à des rencontres avec des financeurs privés.



## **Programme du lancement, jeudi 3 juin 2010 - 16h30**

**16h30**

**Intervention du Ministère de l'Economie, de l'Industrie et de l'Emploi**

**17h00**

**Le Label : une initiative du Club des 17**

Dominique Vernay, Président de Systematic, animateur du Club des 17 pôles mondiaux et à vocation mondiale

**Le Label : mode d'emploi**

Jean-Noël de Galzain, Vice-Président de Systematic, en charge du Financement des PME

**Le point de vue des investisseurs**

Eric Harlé, Président de la Commission Venture AFIC et Philippe Gluntz, Président de France Angels

**Le point de vue des acteurs de l'innovation**

Laure Reinhart, Directeur Général Délégué Innovation Oseo et Francis Bécard, Président de RETIS

**17h30**

**Table-Ronde Les enjeux du Label « Entreprise Innovante des Pôles »**

Hélène Clément, Directrice générale, Polinvest

Patrick Cocquet, Directeur général, pôle Cap Digital

Georges Falessi, Directeur, pôle SCS

Nicolas Fritz, Délégué général, France Angels

François-René Letourneur, Letourneur, Représentant AFIC pour les Pôles de compétitivité

Samuel Stremmsdoerfer, PDG, Jet Metal Technologies (membre du pôle Axelera)

Patrick Terroir, Caisse des Dépôts et Consignations

**18h10**

**Signature de la charte par tous les partenaires, clôture et invitation au cocktail**

## Initiateur



Le Club des pôles mondiaux a été créé fin 2007. Il a pour ambition de traiter des sujets d'intérêt commun et d'interagir collectivement avec les pouvoirs publics et économiques.

Il réunit 17 pôles de compétitivité : Aerospace Valley, Alsace Biovalley, Axelera, Cap Digital Paris Région, Finance Innovation, Images & Réseaux, i-Trans, Industries & Agro-Ressources, Lyonbiopôle, Medicen Paris Région, Mer Bretagne, Mer PACA, Minalogic, Mov'eo, Solutions communicantes sécurisées, Systematic, Végépolys.

## Soutiens institutionnels



Le ministère de l'Économie, de l'Industrie et de l'Emploi prépare et met en œuvre les politiques du Gouvernement en matière économique, financière, d'emploi, de formation professionnelle, de consommation et de répression des fraudes, de commerce extérieur, d'industrie, de postes et communications électroniques et de tourisme. Il a en charge la politique du Gouvernement concernant les petites et moyennes entreprises, le commerce et l'artisanat ainsi que les professions libérales. Il a également en charge l'animation de la politique des pôles de compétitivité.



La Caisse des Dépôts, créée en 1816, est un groupe public, investisseur de long terme au service de l'intérêt général et du développement économique. Apporteur de solutions durables pour le développement des territoires français, la Caisse des Dépôts invente en permanence de nouvelles manières de promouvoir les politiques publiques aux niveaux national et local. Au titre de son plan stratégique Elan 2020, la Caisse des Dépôts a identifié quatre priorités pour ses investissements : le logement et la ville, les universités et l'économie de la connaissance, les PME, l'environnement et le développement durable. Elle a dans ce cadre développé une politique de soutien à l'innovation, dans les pôles de compétitivité et la valorisation de la recherche. La Caisse des Dépôts est également active dans le secteur concurrentiel de l'économie à travers ses filiales. Elle investit ainsi dans les entreprises par l'intermédiaire du Fonds Stratégique d'Investissement (FSI), de CDC Entreprises et de Qualium Investissement, aussi bien que dans l'assurance de personnes, l'immobilier ou les services aux collectivités. Enfin, la Caisse des Dépôts s'implique dans le financement du développement durable (finance carbone avec CDC Climat) et des infrastructures avec sa nouvelle filiale CDC Infrastructures. [www.caissedesdepots.fr](http://www.caissedesdepots.fr)

Chiffres clé 2009 :

Bilan consolidé : 255,6 Md€

Notation financière : AAA/Aaa

Capitaux propres : 19.2 Md€

Bilan des fonds d'épargne gérés par la Caisse des Dépôts: 224 Md€

Salariés - Caisse des Dépôts : 5 400 - Groupe Caisse des Dépôts : 71 000, dont la moitié à l'étranger

## Partenaires : investisseurs et accompagnateurs de l'innovation



Entreprise publique, OSEO apporte aux entrepreneurs les moyens de leur développement en finançant leurs projets d'innovation, d'investissement et à l'international. Il doit assurer, avec les partenaires bancaires et organismes de fonds propres, une continuité dans la chaîne de financement en proposant aux entreprises les solutions les mieux adaptées à leurs attentes. Pour en savoir plus : [www.oseo.fr](http://www.oseo.fr)



L'Association Française des Investisseurs en Capital (AFIC) regroupe l'ensemble des structures de Capital Investissement (Capital Risque, Capital Développement, Capital Transmission / LBO, Capital Retournement) installées en France. Actionnaires professionnels, les 280 membres actifs de l'association accompagnent et financent la croissance de près de 5000 entreprises en France. L'AFIC compte également 200 membres associés représentant tous les métiers qui accompagnent et conseillent les investisseurs et les entrepreneurs dans le montage et la gestion de leurs partenariats. L'AFIC est la seule association professionnelle spécialisée dans le métier du Capital investissement.

Au-delà de sa mission de déontologie, de contrôle et de développement de pratiques de place, l'AFIC fédère, représente et assure la promotion de la profession du Capital Investissement auprès des investisseurs institutionnels, des entrepreneurs, des leaders d'opinion et des pouvoirs publics. Elle contribue ainsi à l'amélioration du financement de l'économie, en particulier à destination des PME-PMI, à la stimulation de la croissance et à la promotion de l'esprit d'entreprise.

Représentant plus de 20% du marché européen, l'industrie française du Capital Investissement se classe au 1er rang en Europe Continentale.

Pour en savoir plus : [www.afic.asso.fr](http://www.afic.asso.fr)



France Angels, Association loi 1901 pour la promotion de l'investissement par les Business Angels, créée en 2001, rassemble aujourd'hui plus de 70 réseaux actifs en France. Ses principaux objectifs sont de sensibiliser l'opinion, de rendre accessible toute information concernant les Business Angels et de développer et fédérer les réseaux. France Angels travaille en étroite collaboration avec l'ensemble des acteurs de l'accompagnement et du financement de la création d'entreprises. France Angels est membre du réseau européen EBAN.

Pour en savoir plus : [www.franceangels.org](http://www.franceangels.org)



RETIS est le réseau français de l'innovation qui depuis plus de vingt ans anime et mobilise l'ensemble de ses membres au profit du développement de l'innovation et de l'accompagnement de projets innovants sur le territoire français.

A travers ses 30 incubateurs, 53 technopoles, 36 Centres Européens d'Entreprises et d'innovation, Retis accompagne plus de 12 000 entreprises innovantes. En s'ouvrant aux pôles de compétitivité et aux incubateurs d'écoles, le réseau poursuit sa stratégie de mettre en relation tous les acteurs de l'accompagnement de l'innovation.

Le rôle de Retis est :

- de promouvoir ses membres comme acteurs du développement économique,
- de relayer l'action de ses membres et de valoriser leur image,
- de représenter ses membres auprès de toute instance nationale ou internationale,
- de nouer des relations avec des partenaires pour favoriser les échanges,
- de s'associer aux actions des autres réseaux présentant un intérêt pour nos membres.

Contact : Christelle Taillardat - Secrétaire Générale

[www.retis-innovation.fr](http://www.retis-innovation.fr)

[contact@retis-innovation.fr](mailto:contact@retis-innovation.fr)

## Opérateur

# Polinvest

Polinvest est une association créée par et pour les pôles de compétitivité, avec le soutien de la DGCIS et de la Caisse des Dépôts, dans le but d'organiser leurs relations avec les acteurs du capital investissement et d'accompagner les entreprises issues des pôles dans leur recherche de financement en fonds propres (généralement pour une première ouverture de capital <2 m€).

Polinvest a été chargée de soutenir la mise en place au niveau national du label « Entreprise Innovante des Pôles », et d'en assurer le reporting.

Contact : Hélène Clément, Directrice générale, [h.clement@polinvest.org](mailto:h.clement@polinvest.org) 01 49 27 56 18



## CHARTRE NATIONALE DES PARTENAIRES DU LABEL « ENTREPRISE INNOVANTE DES PÔLES »

Mobiliser les acteurs de l'industrie, de l'innovation et du financement,  
pour la croissance des TPE/PME des pôles

### Attendus

Les TPE/PME évoluant au sein des pôles de compétitivité se distinguent par leur fort potentiel d'innovation, de marché, et leur insertion dans un écosystème de croissance propice à leur développement.

Ces entreprises ont souvent une implication dans les projets de R&D labellisés par les pôles, et généralement une exposition plus forte à l'international. Leur développement repose sur la commercialisation des innovations qu'elles développent et notamment sur un accès efficace au financement en fonds propres.

Dans ce contexte, ces entreprises doivent être rendues audibles et visibles auprès des investisseurs financiers. Cet éclairage peut être apporté par la mise en œuvre du Label « Entreprise Innovante des Pôles » délivré par les pôles signataires de cette charte et soutenu par un réseau de partenaires et par l'État.

### Objectifs du Label

Créer et promouvoir un Label destiné aux TPE/PME innovantes des pôles de compétitivité souhaitant lever des fonds et préparées à le faire dans les meilleures conditions, en associant les investisseurs à l'écosystème des pôles de compétitivité. Le Label est ainsi obtenu afin de :

- ▶ proposer aux entreprises sélectionnées un programme d'accompagnement à la levée de fonds, partiellement bonifié,
- ▶ permettre aux investisseurs de les identifier dans l'optique d'un financement.

### Critères de labellisation

Les critères ci-après énoncés sont obligatoires. Les pôles peuvent en rajouter au regard de leurs objectifs propres :

- ▶ **Pour les entreprises innovantes en amorçage/création :**
  - ▶ **Critères obligatoires :**
    - ▶ Membre d'un pôle
    - ▶ Engagement à participer activement à la vie du Pôle
    - ▶ Technologie ou compétences acquises
    - ▶ Équipe constituée
    - ▶ Marché/positionnement clair
    - ▶ Offre de création de valeur arrêtée
    - ▶ Business Plan
    - ▶ Executive summary
  - ▶ **Critères complémentaires :**
    - ▶ Obtention de la qualification « Entreprise Innovante » délivrée par OSEO\*
    - ▶ Participation à un projet de R&D du pôle
    - ▶ Chiffre d'affaires concrétisé
    - ▶ Membre d'un Pôle depuis plus de 6 mois

► **Pour les entreprises innovantes en développement :**

► **Critères obligatoires :**

- Membre d'un pôle
- Engagement à participer activement à la vie du Pôle
- Technologie ou compétences acquises
- Équipe constituée
- Marché/positionnement clair
- Offre de création de valeur arrêtée
- Business Plan
- Executive summary
- Participation à un projet de R&D ou à une action collective du pôle
- Chiffre d'affaires concrétisé

► **Critère complémentaire :**

- Obtention de la qualification « Entreprise Innovante » délivrée par OSEO\*
- Membre d'un Pôle depuis plus de 6 mois

*\* Il est précisé que l'obtention du Label ne vaut pas délivrance de la qualification « entreprise innovante » par OSEO, qualification faisant notamment application de l'article 214-41 du code monétaire et financier. Il s'agit uniquement d'un critère d'appréciation complémentaire.*

## Processus de labellisation

Un processus porté par chaque pôle de compétitivité, comprenant 3 étapes :

- Un jury pluridisciplinaire constitué de représentants des pôles de compétitivité, d'OSEO, de Business Angels membres de France Angels, d'investisseurs en capital membres de l'AFIC, et de représentants ou d'experts désignés par les organismes financiers signataires de la Charte, pour sélectionner les entreprises les plus aptes à lever des fonds et participer au processus de labellisation,
- Un programme de formation et d'accompagnement à la levée de fonds pour les TPE/PME innovantes des pôles,
- Une labellisation finale donnant accès à des rencontres avec des financeurs privés.

Le Label « Entreprise Innovante des Pôles » est valide deux ans à compter de sa délivrance.

## Suivi

Une mise en place d'indicateurs de mesure des résultats est prévue. Ces résultats seront communiqués aux pôles pour validation avant d'être portés à la connaissance du public.

Les signataires valident les objectifs, critères et processus de labellisation « Entreprise Innovante des Pôles » et s'engagent à encourager leurs membres à participer aux jurys de sélection mis en place par les pôles.

